



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Jérôme Clément, Bertrand Secher et Joël Michelin
IA-IPR Établissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux
d'éducation

S/c

Mesdames et Messieurs les proviseurs
Mesdames et Messieurs les principaux
Mesdames et Messieurs les directeurs

Poitiers, le 10 septembre 2019

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne
IA-IPR EVS
Etablissements et vie
scolaire

Affaire suivie par :

Joël Michelin
joel.michelin@ac-poitiers.fr

Jérôme clément
jerome.clement1@ac-poitiers.fr

Bertrand Sécher
bertrand.secher@ac-poitiers.fr

Assistante administrative:
Rachel Bongiorno
Téléphone
05 16 52 65 37
vie-scol@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22, rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Objet : lettre de rentrée de l'inspection EVS - année scolaire 2019-2020

Préambule commun des corps d'inspection (extraits)

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire après des vacances bien méritées pour tous.

Notre académie affiche de bons résultats aux examens, résultats qui témoignent du travail de qualité réalisé par les équipes. Nous saluons l'accompagnement des élèves dans leur parcours, de la préparation à l'orientation, jusqu'à leur affectation dans l'enseignement supérieur. Tous ces éléments attestent de l'engagement des établissements au service des élèves et de leur réussite (...).

La réforme des lycées se met en place sur le niveau « Première ». L'encadrement pédagogique soutiendra les équipes dans la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation (Epreuves Communes de Contrôle Continu - E3C). De manière plus générale, la réforme du lycée invite à un travail en équipe disciplinaire et à l'engagement d'une démarche interdisciplinaire selon les enseignements et projets (...).

La construction de la maîtrise de la langue, à l'écrit et à l'oral, le respect d'autrui, sont réaffirmés. En particulier, comme le relève la circulaire de rentrée du 28 mai 2019 (« *cultiver le plaisir d'être ensemble - respecter autrui* »), la prévention des discriminations de toutes natures (raciste, antisémite, xénophobe, sexiste, homophobe, discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap...), ainsi que du harcèlement sous toutes ses formes et ses moyens (physique, psychologique, « numérique ») est plus que jamais un objectif commun partagé. (...)

Dans l'attente d'un texte précis sur l'épreuve orale de fin de Terminale, nous attirons votre attention sur la nécessité de travailler, selon des modalités pédagogiques variées, la prise de parole des élèves et la construction d'une argumentation étayée. L'oral est un puissant marqueur social et devient, par conséquent, dans l'objectif de construction des compétences du XXI^{ème} siècle, un enjeu de société majeur.

Partie spécifique à l'attention des conseiller principaux d'éducation et des professeurs documentalistes

Cette nouvelle année scolaire s'inscrit dans les **orientations nationales et académiques** portées notamment par la réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle et la [loi pour une École de la confiance](#) promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

La réforme du lycée offre à la fois des enseignements nouveaux et des enseignements de spécialité qui associent des disciplines existantes dans une modalité renouvelée d'enseignement pluridisciplinaire. Dans cette perspective, les professeurs documentalistes, qui depuis toujours inscrivent l'exercice de leurs fonctions dans une démarche pédagogique transversale et collaborative, trouveront, au regard des orientations et objectifs arrêtés au sein de chaque lycée et sous l'autorité du chef d'établissement, à contribuer à la mise en œuvre des enseignements recoupant les champs d'intervention du professeur documentaliste.

A titre d'exemple, nous appelons l'attention des professeurs documentalistes, mais également celle des conseillers principaux d'éducation, sur les enseignements :

- de sciences numériques et technologie (SNT) de la classe de seconde générale et technologique pour les thématiques qui portent, entre autres, sur « le Web », « les réseaux sociaux » ou « les données structurées et leur traitement ». En matière de cyberviolence, particulièrement, l'enseignement de « SNT » précise que les élèves, qui ont été « sensibilisés au collège dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, [...] doivent acquérir les démarches nécessaires pour se protéger (connaître les différentes formes de cyberviolence (harcèlement, discrimination, sexting...) et les ressources disponibles pour lutter contre la cyberviolence) ».
- d'enseignement moral et civique de seconde générale et technologique en son axe 2 (« *garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat* ») et, en particulier, dans les domaines suivants :
 - « la reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap ».
 - « l'évolution de l'encadrement juridique de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique ».
- d'enseignement moral et civique de première des voies générale et technologique en ses axes 1 et 2 - qui portent respectivement sur les « fondements et fragilités du lien social » et « les recompositions du lien social » - et particulièrement dans les domaines suivants :
 - « la défiance vis-à-vis de l'information et de la science (de la critique des journalistes et des experts à la diffusion de fausses nouvelles et à la construction de prétendues « vérités » alternatives) » ;
 - « les nouvelles formes d'expression de la violence et de la délinquance (incivilités, cyber-harcèlement, agressions physiques, phénomènes de bandes, etc.) » ;
 - « les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif ».

Sans ambition d'exhaustivité, nous aurions pu également relever les opportunités qu'offrent plusieurs autres enseignements, qui pour certains mentionnent explicitement le professeur documentaliste en invitant à « *mener un travail interdisciplinaire avec les professeurs documentalistes* » : l'enseignement de français en seconde générale et technologique, l'enseignement scientifique en première générale, l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe de première ou l'enseignement de sciences de la vie et de la terre en seconde générale et technologique.

Concernant les parcours de formation et l'orientation, des temps dédiés sont mis en place au collège et au lycée.

Les collégiens bénéficient ainsi de 12 heures dédiées à l'orientation en classe de 4^{ème}, puis de 36 heures en classe de 3^{ème}, et ce afin de construire leur parcours dans le second degré soit vers la voie générale et technologique, soit vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage.

Au lycée général et technologique, chaque année, les lycéens bénéficient de 54 heures d'aide à l'orientation, et au lycée professionnel, les élèves bénéficient de 265 heures d'accompagnement réparties sur 3 ans avec une partie dévolue à l'orientation. Nous vous engageons à participer activement à ces temps contribuant grandement à la réussite du parcours d'orientation et de formation des élèves qui vous sont confiés.

Une attention particulière pourra ainsi être portée par les professeurs documentalistes, en lien avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale, à la mise à disposition et à l'usage raisonné de ressources documentaires s'inscrivant dans le continuum bac-3/bac+3.

Nous encourageons également les professeurs documentalistes à s'inscrire dans les démarches d'accompagnement personnalisé qui doivent notamment permettre aux élèves de renforcer leurs méthodes de travail. A ce titre, la recherche documentaire y trouve naturellement toute sa place. Le CDI offre également des conditions d'apprentissage propices aux travaux de groupes et activités collaboratives.

La circulaire de rentrée du 28 mai 2019, qui affirme le développement de l'éducation artistique et culturelle (point IV de la circulaire), rappelle que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministère de la Culture ont fixé trois objectifs prioritaires, parmi lesquels la promotion de la lecture et du livre : *« pour favoriser le plaisir de lire, seul ou collectivement, il s'agit de développer les prêts de livres, les animations autour de la lecture, grâce notamment à des liens renforcés avec la bibliothèque communale ou intercommunale »*. Les actions d'ores et déjà engagées en ce domaine par les professeurs documentalistes de notre académie trouveront à être prolongées, renforcées ou développées.

Le CDI constitue un vecteur reconnu d'égalité des chances : de nombreux élèves, sans son existence, n'auraient pas tous accès aux livres, aux arts, à l'informatique, au numérique... La gestion des ressources, des outils et de l'espace (politique informationnelle, horaires d'ouverture...) doit bénéficier d'une attention particulière.

L'Ecole du respect d'autrui aujourd'hui réaffirmée transmet cette valeur fondamentale de notre République. « L'École de la République doit être avant tout un lieu de confiance, de respect d'autrui et de bien-être ». L'article 5 de la loi pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation. Pour rappel, la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement** aura lieu le 07 novembre 2019. Elle mettra à l'honneur tous les projets dans lesquels vous êtes engagés.

Le Vadémécum Laïcité s'est enrichi pour répondre aux problématiques des établissements scolaires.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur la **simplification des procédures disciplinaires**. Deux décrets au JO du 31/08 modifient les procédures de convocation du conseil de discipline ainsi que la durée de conservation des sanctions et leur exécution. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre du Plan contre les violences scolaires. Nous vous invitons à prendre connaissance des textes afférents parus au BO n°32 du 05 septembre dernier.

La lutte contre le décrochage scolaire est cruciale, elle induit la contribution de tous afin de prévenir et d'agir contre le décrochage scolaire. A ce titre, la participation active des CPE au GPDS est particulièrement pertinente.

La diffusion d'une culture partagée de la sécurité est toujours un objectif prioritaire. Les mesures inscrites dans le cadre général du Plan Vigipirate et de l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 constituent un cadre pour tous les acteurs qui contribuent à la sécurité des établissements.

Cette année verra également une politique ambitieuse pour les internats se mettre en place. Le plan « [Internat pour le XXI^{ème} siècle](#) » a été présenté par notre ministre Jean-Michel Blanquer en juillet dernier. « Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, **l'internat du XXI^{ème} siècle**, tel qu'il se dessine, sera bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles, qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives. ». Il dessine une nouvelle politique publique de l'internat, comportant de nouvelles caractéristiques et de nouvelles catégories. Dans l'académie, ce dossier sera piloté par Annick Baillou – IA-DASEN de Charente-Maritime.

La vie lycéenne ou collégienne reste un enjeu fort : des projets construits doivent permettre de réfléchir à la manière de former des citoyens responsables, d'encourager l'engagement, l'autonomie, l'esprit critique, de promouvoir les pratiques participatives et la prise en compte de l'opinion des jeunes dans la vie des établissements. Compte tenu de la mobilisation des jeunes et selon les indications de la circulaire sur la transition écologique, les CPE veilleront à ce que deux éco-délégués soient bien présents dans le CVC ou le CVL.

S'agissant de l'animation pédagogique dans notre académie,

La formation des assistants d'éducation nouvellement recrutés se poursuit cette année. L'objectif reste que tous les assistants d'éducation puissent recevoir en octobre une formation complémentaire à celle reçue sur le terrain par leur CPE.

Le site Paideia (CPE) animé par Stéphane Bravard (stephane.bravard@ac-poitiers.fr) et le site Doc'Poitiers animé par Julie Javelas (julie.javelas@ac-poitiers.fr) demande une forte mobilisation. Nous en remercions vivement les webmasters, les membres des comités éditoriaux et les auteurs qui contribuent à l'animation des sites. Nous encourageons toutes les bonnes volontés à les solliciter pour rejoindre les comités éditoriaux afin d'en relayer la dynamique.

Cette année, nous recherchons un nouveau ou une nouvelle IAN pour succéder à Hélène Pantéris. Une fiche de poste sera disponible sur le site des professeurs documentalistes (envoi des candidatures à vie-scol@ac-poitiers.fr avec copie aux IA-IPR EVS).

Comme chaque année, de nouveaux contractuels ont été recrutés. Les chargés de missions accompagnent leur prise de fonction et leur formation.

Plusieurs évolutions interviennent également cette année :

Pour l'inspection pédagogique, IA-IPR EVS : deux nouveaux IA-IPR EVS, Jérôme CLEMENT et Bertrand SECHER arrivent dans l'académie aux côtés de Joël MICHELIN, qui par ailleurs assure les fonctions de délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE).

En ce qui concerne la répartition « thématique », Joël MICHELIN prendra en charge les dossiers académiques liés aux personnels de direction (suppléances des faisant fonction...) ; Jérôme CLEMENT ceux relatifs aux professeurs documentalistes ; Bertrand SECHER ceux relatifs aux conseillers principaux d'éducation.

En ce qui concerne la répartition géographique, celle-ci est disponible dans l'Intranet et téléchargeable sur les sites pédagogiques des CPE et des Professeurs documentalistes.

Pour les chargés mission en éducation, l'équipe reste inchangée : Xavier Gibouin, CPE dans le 79 (xavier.gibouin@ac-poitiers.fr), Carole Audouin CPE dans le 16 (carole.audouin@ac-poitiers.fr) et Séverine Pichonnet, CPE dans le 17 (severine.pichonnet@ac-poitiers.fr). Les contractuels peuvent les contacter en cas de besoins pour leur prise de fonction. Xavier Gibouin assure également sa mission de formateur référent des stagiaires CPE en lien avec Stéphane Bravard, responsable de la formation des CPE à l'INSPE et webmestre du site Paideia.

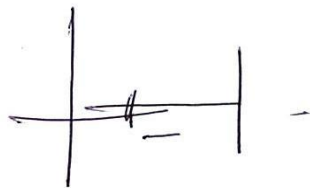
Pour les chargés de mission en documentation : l'équipe se compose de Dovi DOM (dovi.dom@ac-poitiers.fr) dans le 17 et Hélène PANTERIS (helene.panteris@ac-poitiers.fr) dans le 16. L'équipe sera complétée par le ou la future IAN. Les professeurs contractuels peuvent les solliciter en cas de besoins pour leur prise de fonction. Véronique CHAINE (veronique.chaine1@ac-poitiers.fr) poursuit sa mission de coordonnatrice du CLEMI.

S'agissant de notre secrétariat, Mme Sandrine FOURRE a bénéficié d'une promotion et a dû changer d'affectation. Rachel BONGIORNO lui succède et elle sera donc votre nouvelle interlocutrice dans une quinzaine de jours. .

Nous profitons de cette lettre de rentrée pour saluer les lauréats des concours, les tuteurs, les formateurs, les animateurs de GTL ou des GRAFPE qui s'investissent dans l'accompagnement des collègues et/ou l'animation des formations et/ou des réseaux. Nous encourageons ceux qui le souhaitent à s'inscrire au CAFFA.

Pour vous accompagner dans votre carrière et dans vos missions, vous trouverez joint à ce courrier la liste des stages du PAF proposés par les IA-IPR EVS, par CANOPÉ ainsi que ceux destinés aux tuteurs. Nous vous invitons à visiter sur l'application GAIA également les domaines non disciplinaires qui présentent de nombreuses propositions concernant le climat scolaire, l'adolescent, les élèves à besoin éducatif particulier (BEP), les parcours éducatifs, les relations école famille, les valeurs de la république, l'action culturelle, l'éducation aux médias, etc.

Pour finir, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues, stagiaires, contractuels, détachés, titulaires. Nous nous réjouissons de vous retrouver très prochainement dans nos dispositifs territoriaux d'animation, et, en attendant, nous vous souhaitons une rentrée dynamique et créative, avec l'assurance de notre soutien.



Jérôme CLEMENT



Bertrand SECHER



Joël MICHELIN

Plan académique de formation 2019-2020

Offre CANOPE (Professeurs documentalistes)

Identifiant	Libellé
19A0130964	NOUVEAUX DOCUMENTALISTES SOLUTIONS DOCUMENTAIRES (Cf. modules) - Solutions documentaires ESIDOC version 2 - Documentaliste Escape Game - CDI et ETWINNING - Nouveaux documentalistes, nouveaux outils - Espaces CDI en Co design - FSTG Documentalistes solutions documentaires - Journée départementale : l'oral (voix et communication)
19A0130432	PROJET DE GESTION DU CDI A PARTIR DE LA BASE DOCUMENTAIRE
19A0130905	PRATIQUES PEDAGOGIQUES LUDIQUES ET INTERACTIVES - Volet Escape Game - Pix collège et lycée : développer ses compétences - Réalités immersive au service des apprentissages - La robotique et les langages de programmation - Capsule vidéo en stop motion

Offre en documentation (Professeurs Documentalistes)

Identifiant	Libellé
19A0130299	DOC ACCOMPAGNEMENT DES FSTG
19A0130306	DOC PRATIQUES INFORMATIONNELLES DES ELEVES
19A0130307	DOCUMENTATION PREPARATION CAPES INTERNE
19A0130308	DOC PREPARER SON RDV DE CARRIERE
19A0130309	DOCUMENTALISTES GROUPE TECHNIQUE ACADEMIQUE (GTA)
19A0130310	TUTEURS DOC : ACCOMPAGNER UN FSTG
19A0130310	TUTEURS DOC : ACCOMPAGNER UN FSTG
19A0130313	GA SITE ACADEMIQUE DES ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES
19A0130965	DOCUMENTALISTES EMI ET INTERDISCIPLINARITE
19A0130966	CONTRIBUTION DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE AUX SNT
19A0130967	DOCUMENTALISTES EMI ET PROGRESSION DES APPRENTISSAGES
19A0130968	PRATIQUES COLLABORATIVES ET CDI
19A0130969	SERIOUS GAME AU CDI
19A0130970	CYBER-HARCELEMENT EDUCATION A LA RESPONSABILITE EMI

Offre en Éducation (Conseiller principal d'éducation)

Identifiant	Libellé
19A0130300	CPE PRISE DE FONCTION DES FSTG ET CTEN
19A0130303	CPE PROJET DE SERVICE ET MANAGEMENT VIE SCOLAIRE
19A0130304	TUTEURS CPE: ACCOMPAGNER UN FSTG
19A0130304	TUTEURS CPE: ACCOMPAGNER UN FSTG
19A0130305	CPE LE DROIT DE LA VIE SCOLAIRE
19A0130311	CPE GRAFFE DEPARTEMENTAUX INTERVENANTS
19A0130312	GA CPE DEVELOPPEMENT DU SITE ACADEMIQUE PAIDEIA
19A0130573	ENTRAINEMENT AU TRAITEMENT DE CAS EN VIE SCOLAIRE (méthode JP Obin)
19A0130962	VIE SCOLAIRE APPLICATIONS NUMERIQUES ET LOGICIELS
19A0130963	COMPETENCES PEDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES DES CPE